

Fermeture du magasin Euromarché à Planoise - Intervention de M. FERRÉOL, Conseiller Municipal

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Sur l'ordre du jour que je vous ai communiqué, il y a une petite modification. J'ai reçu en effet de Marcel FERRÉOL une question orale portant sur la fermeture de l'Euromarché de Planoise. Comme c'est une question orale qui supposerait simplement un dialogue entre Marcel FERRÉOL et le Maire, je pense que nous pourrions l'examiner en début de séance et en faire une question d'intérêt très actuel, avec débat.

M. FERRÉOL : Je vous remercie Monsieur le Maire de permettre cette discussion qui, j'en suis certain, intéressera l'ensemble de cette assemblée. Mon intervention, je voudrais la faire au nom du groupe socialiste, mais si vous le permettez aussi en tant qu'habitant depuis 15 ans de Planoise et client régulier de l'ex-magasin Euromarché qui est donc fermé.

Je voudrais tout d'abord rappeler notre indignation devant cette décision totalement arbitraire et unilatérale de fermeture du magasin qui s'inscrit, nous l'avons appris, dans une stratégie globale d'un grand groupe et où, nous le savons maintenant, il n'y a pas d'explication locale à trouver.

Nous voulons aussi exprimer notre soutien au personnel du magasin, aux commerçants de la Place Cassin et aux 20 000 habitants de Planoise qui sont directement frappés dans leur vie quotidienne par cette décision.

Je souhaiterais, puisque vous nous le permettez, qu'en ce début de Conseil, nous puissions ensemble réfléchir et envisager avec vous les solutions pour limiter les conséquences sociales et économiques de cette décision. Pour participer à ce débat, j'attire votre attention sur deux points qui nous paraissent importants.

Premier point, c'est celui de l'emploi des 97 salariés qui sont directement frappés. Où en sont les choses, y a-t-il un vrai plan social, est-ce que des propositions ont été faites sur le site de Besançon pour l'ensemble de ces salariés ?

Deuxième point qui nous paraît important, c'est celui du maintien d'un commerce de proximité de qualité comme élément indispensable de la structuration et la vie sociale de ce quartier de la Place Cassin. Quelle garantie Europa Discount apporte-t-il réellement en matière de qualité de commerce de proximité ? Y aura-t-il effectivement autre chose qu'un dépôt dans ce local, y aura-t-il notamment un secteur frais important pour les habitants du quartier ? Quel projet est prévu pour les deux tiers de la surface restante et enfin qu'en est-il des autres commerces, ERIS, la station d'essence ? Comment éviter un effet de chaîne sur les autres magasins ?

Pour terminer, d'une façon générale, je voudrais dire que la situation, qu'elle soit commerciale, sociale ou urbanistique de ce quartier de la Place Cassin, me paraît extrêmement grave. Depuis sa création, ce secteur a connu de multiples revers et crises, il faut bien le dire et je suis le premier à reconnaître que nous vivons une terrible désillusion sur ce projet. J'ai fait partie de ceux avec d'autres qui ont trouvé en son temps ce projet extrêmement séduisant et ambitieux. Il s'agissait de construire un vrai centre, une vraie place, de vrais commerces à partir d'une analyse critique du premier secteur de Planoise.

Or il faut bien en convenir, il suffit de s'y promener pour le constater, la réalité est très éloignée de nos espérances. De nombreux Planoisiens qui ont fait ce choix parce qu'ils ont été séduits par ce projet, ont acheté sur cette place. Ils nous ont suivi sur ce projet et actuellement ils sont extrêmement déçus. Je crois qu'il faut dire les choses en face et je proposerais que sur ce secteur s'établisse un

véritable plan d'urgence pour éviter un échec qui aurait des conséquences extrêmement graves dans l'avenir.

M. TOURRAIN : Voilà une question orale qui est bien télécommandée. La situation actuelle dans ce secteur est connue depuis longtemps. Elle a de multiples causes. La Place Cassin a connu pour des raisons immobilières une véritable fuite des commerçants qui s'y trouvaient. Qui a lancé la Place Cassin dans les conditions dans lesquelles elle a été lancée ? C'est une question que je peux vous poser Monsieur le Député-Maire, mais ce problème se relie à tout un ensemble, c'est celui de l'activité du centre qui dépérit au profit des zones extérieures. Ainsi la ZAC de Châteaufarine, qui devait comporter 30 000 m² de surface de vente en 1994, en comporte déjà actuellement près de 21 000 m² d'après les renseignements qui m'ont été donnés par M. PONÇOT. Il y a ainsi des flux qui se produisent, qui ont été induits par des politiques municipales successives qui n'ont pas toujours été très heureuses. J'espère que tout à l'heure vous allez nous apporter quelques apaisements concernant le sort de cette zone qui est effectivement très importante à la fois pour le quartier en question et également pour Planoise.

Mais je voudrais, puisqu'il s'agit d'une question d'emplois de 97 personnes, signaler que j'ai lu avec attention ce que vous déclarez actuellement concernant l'emploi. Le problème de l'emploi est beaucoup plus grave que vous ne voulez le faire paraître. Lorsque vous écrivez que Besançon est mieux lotie que n'importe quel autre endroit, les statistiques données par l'INSEE ne sont pas tellement engageantes, Monsieur le Maire : 10 000 chômeurs à Besançon sur les 20 000 que compte le Département du Doubs, dont 50 % de femmes, 25 % de jeunes de moins de 25 ans ; toutefois si vous prenez les pourcentages comparés à la Franche-Comté, je vous accorde qu'il y a un point de moins que la moyenne française.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je n'ai rien dit d'autre que cela.

M. TOURRAIN : Mais par rapport à la Région et par rapport aux chiffres brutaux, le bassin d'emplois de Besançon comprend essentiellement la Ville.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ah non !

M. TOURRAIN : Cela comprend pour une large part la Ville mais si vous prétendez ou si vous contestez que M. GIRARD ait créé 3 000 emplois dans le canton d'Audeux (protestations), alors qu'est-ce qui reste ? La situation serait encore beaucoup plus grave sur la Ville elle-même ! De toute façon, je souhaiterais que dans cette affaire, on ne lance pas des cocoricos à tort et à travers. Monsieur le Maire, vous allez pouvoir nous éclairer sur ce problème-là et sur le problème qui concerne Euromarché et je serais très heureux que vous nous appreniez que ces emplois seront sauvés...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ai cru que vous aviez terminé.

M. TOURRAIN : Je marquais un temps de pause pour vous laisser terminer votre conversation.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous écoutais de l'autre oreille.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, je suis votre action depuis déjà quelques années. Rappelez-vous fin 1982, le Ministre CHEVENEMENT annonçait 1 000 emplois supplémentaires pour FRALSEN qui en avait 3 000 à l'époque. En 1985, FRALSEN a déjà débauché un nombre considérable de salariés, il l'a fait encore récemment, je n'ai pas vu de réactions très véhémentes de la part du Maire de Besançon. Rhône-Poulenc devait créer sur le site des Prés de Vaux des unités médicales, ça n'a jamais été fait par cette société nationale qui dépendait étroitement du Gouvernement que vous

soutenez. Thomson devait créer 200 emplois spécialisés, où sont-ils ? Ils ont disparu. Alors de grâce «les cocoricos» c'est pour plus tard.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Monsieur TOURRAIN, vous restez vraiment un homme du passé mais nous en reparlerons. M. TOURRAIN ne sait même pas que le bassin d'emplois de Besançon, ce n'est pas uniquement Besançon 120 000 habitants, mais c'est 230 000 habitants pour le bassin d'emplois de Besançon Monsieur TOURRAIN, et s'il y a 10 000 chômeurs pour le bassin d'emplois, c'est pour ces 230 000 habitants du bassin d'emplois. Et je vous signalerai simplement que ces 10 000 chômeurs que nous avons dans le bassin d'emplois en 1992, nous les avions en 1987 ; en 1988, on est descendu à 9 000, en 1989 à quelque 8 000, en 1990 on est resté à 8 000 on est remonté à 9 000 et nous voilà maintenant à 10 000. De 1987 à 1992, à cause peut-être des efforts et de la croissance etc. il y a eu effectivement une décroissance du chômage dont nous nous sommes réjouis. Puis il a de nouveau progressé depuis deux ans mais c'est général et vous pouvez comparer avec d'autres bassins d'emplois. Je le dis et je le répète, nous sommes plutôt mieux que certains autres. Ce n'est pas une façon de dire qu'il n'y a pas de chômeurs. Je vous expliquerai tout à l'heure ce que nous ferons, mais restons peut-être au problème du départ et ne nous écartons pas sur les chemins où voudrait nous conduire M. TOURRAIN comme d'habitude.

Mme FOLSCHWEILLER : Déjà une remarque sur la forme, je suis un peu étonnée Monsieur le Maire que vous choisissiez de mettre en début de séance certaines questions orales et pas d'autres. Elles sont toutes importantes. Mon collègue ALAUZET vous a interpellé sur la censure que vous exercez dans BVV par rapport aux groupes pour le numéro de mars, cette question me semble aussi importante et mériterait aussi un débat.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Est-ce que 97 chômeurs depuis 15 jours à Euromarché ne méritent-ils pas une discussion ici ?

Mme FOLSCHWEILLER : Le droit à l'expression est important et on aurait pu aussi dans le BVV de mars consacrer un article à Euromarché.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous pouviez le faire, M. ALAUZET a fait autre chose. Allez-y Madame !

Mme FOLSCHWEILLER : Je ne partage pas l'analyse de Marcel FERRÉOL sur les causes de la fermeture d'Euromarché. Souvenez-vous du débat sur Châteaufarine, excusez-moi d'y revenir mais je crois que la multiplication à l'infini de ces zones commerciales à la périphérie des villes..., il n'y a pas d'alimentation à Châteaufarine ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Dans la ZAC non !

Mme FOLSCHWEILLER : Alors il y a la ZAC restreinte et la ZAC élargie. Il y a eu, si je me souvient bien, début 1992, une autorisation donnée par le Ministre de l'Artisanat et du Commerce de 2 000 m² d'agrandissement de surface de vente, 2 000 m² pour Casino et 1 000 m² pour les galeries marchandes. Je l'avais noté dans un article de BVV en avril 1992. Je pense que cela a une conséquence. Les commerçants du centre à l'époque avaient des craintes pour leurs commerces ; ce n'est pas le commerce du centre qui a été pénalisé mais celui de Planoise.

Par contre, je suis tout à fait d'accord avec Marcel FERRÉOL. Je crois qu'il faut un plan d'urgence sur le secteur et qu'il nous faut absolument avoir des garanties par rapport au type de commerces qui vont rester et qui ne doivent pas pénaliser les personnes seules, les personnes qui n'ont pas de capacité à se déplacer, plan d'urgence et garanties par rapport aux salariés.

M. FOUSSERET : Monsieur le Maire, je regrette que sur un sujet aussi grave, on ne puisse pas arriver à un consensus et à une démarche constructive. Je regrette qu'on ne puisse pas avoir une attitude forte et unanime pour défendre et les employés et l'activité commerciale du quartier et, comme l'a dit Marcel FERRÉOL, les habitants de ce quartier.

J'ai rencontré à plusieurs reprises les commerçants et le personnel d'Euromarché. Ce qu'ils m'ont dit c'est que toutes les manipulations politiques ne les intéressent pas. Ce qui les intéresse, c'est la chose suivante et je suis d'accord avec eux, c'est d'abord qu'on règle le problème du personnel, des 97 personnes concernées. J'ai rencontré des délégués syndicaux samedi matin, il reste une trentaine de cas qui ne sont pas réglés et je crois que nous devons nous y employer. C'est ce que le Maire et moi-même faisons pratiquement journallement. Nous oeuvrons pour que tous les cas personnels soient réglés, qu'il n'y ait pas de personnes qui restent sans emploi et qu'on ne propose pas des emplois illusoire à l'autre bout de la Bourgogne et de la Franche-Comté sachant très bien qu'une femme seule avec trois enfants ne va pas aller travailler à Dijon ou à Belfort. C'est la première chose.

Puis, comme l'a dit Marcel FERRÉOL, je crois aussi qu'il est important qu'on puisse retrouver un commerce de qualité là-bas parce que les habitants de Planoise en ont besoin. Ce qui me choque, c'est cette récupération et cette démagogie. Je suis allé l'autre jour à une manifestation qui avait lieu devant Euromarché et j'entendais dire «c'est la faute au Maire». Je crois qu'il faut arrêter de dire des choses comme cela car lorsqu'une grande surface, quand un privé ferme un magasin dont les murs lui appartiennent, que voulez-vous que le Maire y fasse ? Et je suis quand même vraiment surpris que ce soit les tenants du libéralisme qui puissent tenir de tels propos. Mais je ne veux pas me lancer dans un débat politique. Je sais que le Maire et le Conseil Municipal doivent avoir une démarche constructive et c'est uniquement dans ce sens-là que j'interviendrai. Tout le reste, c'est de la démagogie et ça n'intéresse personne, surtout pas les commerçants, les habitants de Planoise et le personnel concerné.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je voudrais bien remettre les choses au point. C'est vrai et je l'ai même lu dans la presse, on a dit «que fait le Maire ?». Comme si le Maire, la Municipalité restaient les bras croisés lorsqu'on nous annonce la fermeture du magasin Euromarché. J'ai reçu en mon bureau, le 19 janvier très exactement, les dirigeants de cette chaîne commerciale qui sont venus m'annoncer après l'avoir dit au personnel, la fermeture du magasin. Je leur ai rappelé d'ailleurs très fermement que cette décision leur appartenait mais que leur pratique en matière sociale dans ce dossier était plus que déplorable car, effectivement et Jean-Louis vient de le souligner, c'est uniquement une décision d'un libéralisme que vous connaissez au niveau des grandes surfaces commerciales et que nous, nous condamnons.

En effet, pourquoi Euromarché a été fermé ? Je reviendrai sur Châteaufarine tout à l'heure Madame FOLSCHWEILLER pour bien préciser les choses. Euromarché devait fermer depuis 18 mois environ lorsque Carrefour a repris Euromarché et il a bien été entendu à ce moment-là que Carrefour reprenait les Euromarchés de Chalezeule et de Planoise mais que Chalezeule leur convenait avec son chiffre d'affaires de 400 à 500 millions mais qu'Euromarché Planoise qui bouclait difficilement ses comptes ne les intéressait pas et qu'ils allaient chercher à le céder à une autre chaîne de magasins. C'est ce qu'ils ont fait, m'ont-ils rappelé, et ne pouvant céder ce magasin, ils ont décidé de le faire gérer par une de leurs filiales, Europa Discount, qui a repris une partie de la surface, une faible partie du personnel, en attendant de trouver d'autres magasins et d'autres commerces à installer. Donc c'est une décision économique prise par un groupe qui est Carrefour que je condamne parce que dans ce cas-là on ne se soucie pas du tout des investissements qui ont été faits par les collectivités, du personnel qui est là, des surfaces qui resteront, du service rendu à la population ; ça, ce n'est pas leur affaire. Leur affaire, c'est le bénéfice à la fin de l'année. Quand il n'y a plus de bénéfice, qu'il y a un déficit sur un certain nombre d'années, on se retire et après c'est aux collectivités locales de reprendre les choses. Donc il fallait les reprendre et je l'ai fait. Nous nous sommes rendus sur place avec

Jean-Louis FOUSSERET lorsque cela a été fermé de façon un peu brutale. Nous avons discuté avec le Directeur du magasin, avec le personnel et j'ai demandé à Jean-Louis FOUSSERET, Conseiller Général du secteur, d'être en suivi permanent avec ce qui se passait sur place. J'ai chargé le responsable du Service Économique, Louis MARTIN, de suivre aussi ce dossier au niveau administratif et nous nous sommes orientés dans deux directions. La première, c'est de faire en sorte que tous les salariés du magasin Euromarché obtiennent un nouvel emploi et pour cela, j'attends de recevoir copie, j'espère l'avoir demain, du plan social et de la liste de tous les salariés, ainsi que des propositions d'emplois qui seront faites à chacun. Le Directeur d'Europa Discount m'a promis de me transmettre ce plan social. Nous regarderons donc avec l'Inspection du Travail comment on peut régler ces problèmes. Entre temps, en rencontrant le responsable du syndicat Force Ouvrière, j'ai constaté que le Comité d'Entreprise avait été saisi du plan social dans des conditions non conformes à la réglementation. J'ai envoyé un courrier et Jean-Louis FOUSSERET en a fait de même à l'Inspecteur du Travail pour lui demander de procéder à une enquête pour savoir si la consultation est valable car en fonction de la réglementation actuelle pour le plan social, il y a obligatoirement une consultation du Comité d'Entreprise. Or on m'a dit que le plan social avait été accepté à l'unanimité par le Comité d'Entreprise. Malheureusement, le délégué de Force Ouvrière n'avait pas été prévenu...

C'est une présence sur le terrain, une présence dans les dossiers que nous avons affirmée depuis le début. C'est vrai que vous ne me voyez pas dans les grandes manifestations pour clamer haut et fort qu'il faut faire ceci, qu'il faut faire cela. Le travail d'une collectivité locale est d'aller au fond des problèmes et de rechercher des solutions. Nous allons donc nous intéresser aux emplois qui seront perdus dans ce cas-là et nous verrons comment on peut procéder au reclassement de la plupart ou de la totalité, peut-être pas simplement sur le site mais sur d'autres sites de la région bisontine, je reviendrai aussi à Châteaufarine tout à l'heure. En tout cas, nous nous occuperons au niveau de notre cellule économique des 97 salariés d'Euromarché c'est très clair, mais nous ne le publierons pas sur la place publique. Ensuite, avec l'Association des Commerçants de la Place Cassin que nous devons rencontrer prochainement, et qui sont aujourd'hui d'ailleurs avec notre responsable du Service Économique à Lyon afin de rencontrer les dirigeants d'Europa Discount et voir comment fonctionne un Europa Discount à Lyon, pour savoir ce que c'est, si c'est un entrepôt ou non, si c'est un LIDL amélioré ou pas. Donc nous nous sommes rendus sur place aujourd'hui pour voir ce qu'est cet Europa Discount qui sera installé à la place d'Euromarché. Et nous verrons avec l'Association des Commerçants pour essayer de réouvrir rapidement les autres surfaces commerciales, la station essence. C'est très important de faire en sorte que le développement économique de ce quartier soit assuré, soit renouvelé dans les meilleures conditions en association, je le répète, avec les commerçants de la Place Cassin. Voilà les deux directions dans lesquelles nous allons.

Je reviens maintenant à Châteaufarine. J'ai lu, j'ai vu, j'ai entendu dire que c'est le développement de la ZAC de Châteaufarine qui avait gêné Euromarché. Or, avant qu'il n'y ait la ZAC de Châteaufarine, Euromarché était déjà en large déficit ; ensuite, toutes les surfaces qui se sont ouvertes à Châteaufarine ne sont pas des surfaces alimentaires, à part le Quick où l'on va se restaurer. Une grande surface, Géant Casino, a effectivement obtenu une extension mais cela est du domaine de la Commission d'Urbanisme Commercial. Cela rétablissait l'équilibre entre cette zone et Valentin et Chalezeule qui disposent chacune d'un Carrefour. Il était normal que Géant Casino obtienne une modernisation, une extension de ce magasin qui est le plus ancien hypermarché de l'ensemble de l'agglomération. Donc il y a effectivement Géant Casino mais aucune des autres surfaces commerciales implantées sur la ZAC de Châteaufarine n'a fait concurrence à Euromarché de Planoise. Aussi, me dire que c'est parce qu'on a ouvert Décathlon ou Kiabi, etc. à Châteaufarine, que cela a gêné Euromarché, je dis non !

Il a aussi été dit que la Planoisienne qui a été instaurée a dérouté les Planoisiens vers Châteaufarine. J'ai vu la réponse apportée par la CTB que j'approuve totalement. C'est à la demande

des Planoisiens, des besoins qui se faisaient sentir que la CTB a fait un essai avec cette Planoisienne, essai qui se révèle d'ailleurs très concluant, et qui fait que les Planoisiens peuvent circuler plus facilement à travers Planoise, peuvent se rendre plus facilement au CHR et peuvent également aller dans la zone de Châteaufarine. Il paraît logique qu'une entreprise de transport essaie de satisfaire les besoins des Planoisiens mais là encore ce sont des circuits qui ne gênent absolument en rien le développement d'Euromarché.

Donc dans tout cela, je crois que l'essentiel c'est de faire en sorte que nous puissions : 1 - retrouver des emplois à ceux qui resteront demandeurs 2 - essayer de retrouver un développement de cette zone très perturbée, la Place Cassin, depuis très longtemps et se poser des questions sur la place que peut avoir une grande surface multiple comme celle qui était implantée dans ce secteur-là. On a pu constater que l'alimentaire pouvait peut-être être équilibré, qu'il faudra sans doute, et là je rejoins tout à fait Marcel FERRÉOL, y adjoindre un rayon frais, de la boucherie, etc. Nous verrons cela avec Europa Discount mais je pense qu'il faut tout mettre en œuvre pour que la Place Cassin retrouve un développement qu'elle avait eu du mal de trouver dans les années antérieures.

Je terminerai en rappelant l'action de la Ville pour favoriser ce secteur-là : la patinoire va ouvrir à l'automne prochain, l'IFTS vient d'être inauguré, la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale se trouve tout à côté, le parc La Fayette n'est pas loin, Air Automation vient d'ouvrir ses portes, le siège de l'Office d'HLM sera encore dans le secteur, c'est-à-dire que nous contribuons par nos efforts respectifs à faire en sorte qu'il y ait une vie économique, sociale, culturelle, sportive dans ce quartier et c'est vrai que dans tout cela l'élément fort c'est la Place Cassin, ce sont les commerces de la Place Cassin, c'est pourquoi cela nous intéresse de participer à la relance de cette partie.

Je reviens aussi à Châteaufarine pour préciser que j'ai préparé un courrier à toutes les surfaces commerciales de Châteaufarine pour leur demander quelles seront leurs possibilités d'embauche dans les trois ou six mois qui viennent et de les réserver en priorité aux employés d'Euromarché qui ne seront pas reclassés. J'espère que nous pourrons en reclasser dans ce secteur proche de Planoise.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, voilà une disposition pratique, intelligente et utile et je vous en félicite. Mais ce que vous n'avez pas compris avec Châteaufarine, ce n'est pas seulement la grande surface du Géant Casino qui est en cause et ses extensions, c'est l'accumulation d'un certain nombre de commerces qui jouent le rôle d'une pompe aspirante par rapport au reste et c'est la raison pour laquelle certains commerces du centre-ville qui semblaient très attachés à ce centre vont maintenant aller s'implanter là-bas, attirant cette clientèle vers eux qui est une clientèle tous azimuts. Et de ce fait, ils font déperir automatiquement les établissements qui se trouvent beaucoup plus près.

Je voudrais vous poser une question Monsieur le Maire : vous est-il arrivé de refuser l'installation d'une grande surface ou son extension ? Vous parliez du libéralisme tout à l'heure, je ne crois pas vous avoir dans les temps récents, entendu vous y opposer..., parce qu'il y a autant à dire contre que pour. Je reconnais que c'est un problème difficile et que le Maire ne peut pas s'interposer tout le temps.

Si j'ai fait référence tout à l'heure aux affaires anciennes, c'est que celles-là étaient promises par des autorités politiques dont les entreprises dépendaient et ça c'est un autre problème. Il est exact que le Maire ne peut pas être considéré comme responsable de la fermeture de l'Euromarché, c'est évident. Je n'ai jamais dit que M. SCHWINT, ni M. FOUSSERET en particulier étaient responsables (protestations). J'ai quand même lu dans mon journal préféré et je ne le dis pas pour faire plaisir aux journalistes de l'Est Républicain qui sont derrière moi, qu'à la Place Cassin récemment un commerçant a été obligé de sortir son fusil pour mettre en fuite les malfrats qui l'attaquaient. Tout a une importance dans l'environnement économique et quelquefois il y a des problèmes qui ne sont pas saisis avec assez d'acuité, on y reviendra tout à l'heure.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous parlez de pompe aspirante. C'est vrai qu'à Châteaufarine nous voulions aspirer toute la clientèle de l'Ouest et très loin dans l'Ouest comme Valentin a aspiré une partie de la clientèle à la fois du Centre mais aussi du Nord et comme Chalezeule aspire du côté de l'Est. Je crois qu'il était logique pour un Maire de Besançon de développer une zone commerciale à Châteaufarine et je reste persuadé que c'était une bonne chose. C'est créateur d'emplois et de taxes professionnelles. Je n'ai pas encore, je les ai demandés, les chiffres de taxe professionnelle qui viendront de Châteaufarine mais je puis vous dire que c'est quelque 300 emplois qui y ont été créés et qui ne se sont pas compensés par des pertes aussi importantes dans les commerces du centre-ville ou d'ailleurs. Donc il y a eu des créations d'emplois, il y a une vitalité de l'Ouest pour l'instant, c'est très bien, et je crois que Châteaufarine en fait partie.

Vous m'avez posé la question : qui a lancé la Place Cassin ? C'est vrai que c'est nous qui avons lancé Planoise, qui avons lancé la Place Cassin et c'est vrai que ça n'a pas été une réussite pendant une dizaine d'années, que nous avons à nouveau des difficultés mais nous les surmonterons comme nous avons l'habitude d'en surmonter bien d'autres.

M. FERRÉOL : Juste une petite remarque pour M. TOURRAIN et Michèle FOLSCWEILLER, je crois qu'il y a confusion sur le comportement des consommateurs si je peux vous éclairer au débat sur Châteaufarine, c'est-à-dire que le commerce de proximité et l'hypermarché on ne l'utilise pas du tout de la même façon. Beaucoup de personnes qui allaient à Euromarché, y allaient à pied parce qu'il y a aussi un accès, c'était l'intérêt aussi de cette place il y a tout un cheminement piétonnier, il y a beaucoup de gens qui y allaient, c'était mon cas, le soir pour les achats quotidiens d'alimentation. Il est évident qu'on ne va pas à Géant Casino de la même façon, mettre dix minutes pour se garer, un quart d'heure pour payer, ce n'est pas du tout le même type de consommation et la nécessité d'un commerce de proximité ne doit pas être confondue avec un hypermarché. Je crois que là vous parlez de deux choses complètement différentes et les gens de Planoise ne sentent pas du tout les deux projets de façon concurrente, au contraire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci à Marcel FERRÉOL, qui est d'ailleurs un utilisateur des deux, d'après ce qu'il m'a dit !

Dont acte.